

La Gazette

de Noyant d'Allier

Journal municipal trimestriel

- Nouvelle édition -

JANVIER 2009

N°4

Infos

Travaux

Il est rappelé qu'une déclaration de travaux est obligatoire pour toutes modifications de façade

Diagnostic plomb

Depuis le 12 août 2008, les propriétaires bailleurs ont l'obligation de faire réaliser un constat des risques d'exposition au plomb pour tous les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 et affectés en tout ou partie à l'habitation.

Eclairage public

Merci de signaler en mairie lorsque les ampoules de l'éclairage public sont grillées.



Transport à la demande

Pour bénéficier de ce service de transport (destination Moulins), téléphonez au 0800 800 966 du lundi au samedi de 8 à 18h. La réservation est obligatoire au plus tard la veille du départ. L'opérateur vous indiquera l'heure de prise en charge et l'heure d'arrivée à destination. Le trajet est à régler auprès du conducteur.

Sommaire:

Page 1	Edito - infos -voeux
Page 2	Nouveaux commerçants - infos
Page 3	Echos du Conseil municipal
Page 4	Associations
Encarts	Economie touristique - site web de Noyant

2008 se termine avec cette crise mondiale et toutes les conséquences qui en découlent : ralentissement de l'activité économique, chômage, baisse du pouvoir d'achat...

Personne n'échappe à cette récession, cependant il est un secteur d'activité qui a fortement progressé au cours de l'année 2008 à Noyant : le tourisme.

L'encart de cette gazette est justement consacré à ce développement au sein de notre commune, avec toutes les retombées économiques qui peuvent en découler, les reprises d'activités de restauration et d'hébergement, ainsi que les projets en cours en sont l'exemple même.

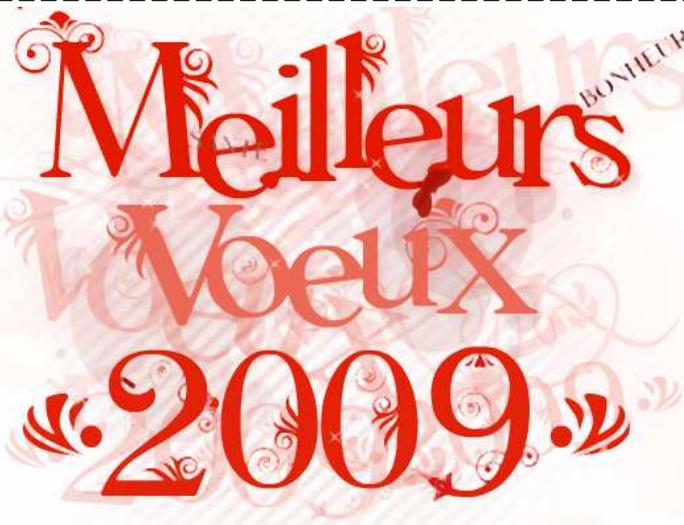
Ce dynamisme est du, bien-sûr, à la mise en route du Vélorail, mais aussi au travail acharné de l'association des Amis de la Mine (3500 visiteurs / an depuis 3 ans), de la fréquentation en hausse très sensible à la Pagode. C'est sans doute également le résultat de toute une démarche de sensibilisation, que nous avons menée en amont depuis plusieurs années. Je renouvelle mes remerciements à toutes ces personnes (privées

ou associatives) qui œuvrent pour cela. Aujourd'hui, il est important et nécessaire que nous travaillions en réseau afin de pouvoir offrir aux visiteurs un "paquet touristique" de qualité : visites, animations, restauration, hébergement... C'est ainsi qu'une 1^{ère} réunion à l'initiative de la municipalité a eu lieu dernièrement, d'autres suivront afin de coordonner toutes les initiatives.

2009 arrive et malgré cette crise soyons optimistes et espérons que Noyant trouvera, au travers de cette activité, un nouvel essor. Cependant, ce développement est un travail de longue haleine et nécessite l'aval de chacun d'entre nous, pour faire connaître à chaque occasion les atouts de notre commune.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente, au nom du conseil municipal, tous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année et une bonne santé, ainsi qu'à vos familles. Nous vous donnons rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux le 3 janvier à 14 h 30 à la salle des fêtes.

Michel Lafay



Le Maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et vous invitent à venir fêter l'année nouvelle

Samedi
3 janvier
14h30

à la salle polyvalente



Afin de faciliter le recyclage des déchets encombrants, le SICTOM Nord Allier met en place un service de déchetterie mobile. Ce service remplacera la collecte traditionnelle des encombrants à partir de janvier 2009 ; il est réservé aux particuliers.

Ce ramassage concerne les encombrants, les ferrailles, les cartons, les déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager). Il ne concerne pas les déchets végétaux, les gravats et les pneus.

La déchetterie mobile s'installera sur le parking de la salle des fêtes de **Noyant le 26 mars et le 17 novembre 2009.**

Vous pourrez également profiter de ce service dans les communes limitrophes :

Meillers (vers l'étang) : le 26 février et le 23 septembre 2009.

Souvigny (parking MJC) : le 9 janvier, 11 juin et 16 octobre.

Pour d'autres communes, la liste est consultable en mairie.

Collecte durant les fêtes

En raison des jeudis fériés (25/12 et 1/01), la collecte en campagne s'effectuera le lundi 29 décembre à partir de 6h.

Pour la partie bourg, une collecte de substitution aura lieu le samedi 27 décembre.

Bibliothèque

Permanences

Les 9 et 23 janvier

Les 6 et 20 février

Les 6 et 20 mars.



NOUVEAUX COMMERCANTS

Deux commerces de Noyant viennent d'être repris : le Bar - PMU - Restaurant qui prend le nom du « Sourire de Noyant », ainsi que la Boutique - Bar - Restaurant asiatique qui est rebaptisée « Le petit d'Asie ».

Nous présentons ces reprises ci-dessous en attendant de vous faire découvrir, dans le prochain numéro de la Gazette, les commerces et entreprises actuellement en cours de constitution sur Noyant :

Traiteur de cuisine asiatique - Epicerie d'Asie - Production et vente d'épices biologiques - Production et vente de plantes médicinales.

Ces reprises et créations ne sont pas sans liens avec le nouvel essor touristique de notre village que nous décrivons dans l'encart de ce journal.



M. Petit et son fils

M. PETIT
reprend le
BAR - PMU -
RESTAURANT
« **AU SOURIRE DE**
NOYANT »



M. Petit officiait encore récemment à l'auberge de la Borde du plan d'eau de Vieure.

Cuisinier de métier, il propose des plats traditionnels français et notamment un menu ouvrier à 12€ le midi.

Vous pourrez également choisir des menus du terroir ou gastronomiques entre 20 et 37,50 € midis et soirs.

(réservation conseillée 04 70 35 03 94)



Mlle Caroline Guyenne

reprend l'ancien établissement de la famille Tran

Mlle Guyenne, Caroline pour tout le monde, est bien connue de la population noyantaise. Epaulée par son compagnon, cuisinier confirmé, elle compte développer la restauration asiatique et les plats à emporter, en plus du bar et de la boutique. Midis et soirs, le « Petit d'Asie » propose des menus et des spécialités d'Asie dans un cadre rénové, avec ou sans réservation.



L'EVASION AU COEUR DU BOCAGE

Le Petit d'Asie
Restaurant - Bar - Boutique
Epicerie - Plats à emporter
Vêtements - Bijoux - Vaisselle - Décoration

38, rue de la Mine - 03210 NOYANT D'ALLIER

04 70 47 21 31

lepetitdasie.noyantdallier@gmail.com

<http://www.lepetitdasie.fr>

Boutique ouverte 7j/7 et jours fériés

Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 9h à 12h.

Tél. 04 70 47 21 14

mairie@noyantdallier.fr

site web : www.noyantdallier.fr



Permanences des élus

Michel Lafay (Maire)

Samedi de 11 à 12h et sur rendez-vous.

Yves Petiot (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi matin et le vendredi après-midi.

Guy Dauchat (Adjoint)

Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin.

Marian Bogacz, Marie Soubrier (Adjoints) et **Julien**

Gayet (conseiller délégué) : sur rendez-vous.



VOEUX 2009

La municipalité présentera ses vœux 2009 à la population le **samedi 3 janvier 14H30** à la salle polyvalente.



Conseil des sages

Sa composition sera annoncée lors des vœux municipaux le 3 janvier. Il se réunira pour la première fois à la fin du même mois.



Assemblée participative

Une réunion publique de compte-rendu de mandat sera organisée au cours de l'hiver ou au début du printemps.



Prochain numéro de la gazette

Le prochain numéro de la gazette paraîtra début avril 2009.

La date limite du dépôt des articles est fixée au vendredi 20 mars.

Echos du Conseil Municipal

L'intégralité du compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre est consultable en mairie.

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU CASINO



Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le propriétaire du bâtiment actuellement loué par bail commercial au groupe CASINO, a proposé à la commune de racheter cet immeuble.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette offre tout en souhaitant obtenir de plus amples informations sur les conditions de reprise.

Le conseil souhaite que si l'affaire se conclut, le financement soit assuré intégralement par emprunt sur une durée à déterminer afin que les loyers remboursent au moins les annuités.

TRAVAUX DE VOIRIE SUITE A INTEMPERIES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'orage d'une ampleur exceptionnelle et imprévisible du 11 septembre dernier (80 à 120 mm en une heure et demie), la commission des chemins a sollicité un chiffrage à plusieurs entreprises pour la reconstitution des chaussées et le curage des fossés communaux très fortement endommagés.

Après débat, le Conseil Municipal approuve ces travaux dont l'urgence est évidente pour la conservation en bon état du patrimoine et accepte le devis présenté par l'Entreprise CHALMIN Bruno pour un montant de 14751.34 €

H.T., soit 17642.60 € TTC.

Un complément de crédits sur ce programme au budget 2009 sera nécessaire. Une subvention du Département au titre du dispositif intempéries sera sollicitée ainsi qu'une aide exceptionnelle de l'Etat au titre de la DGE pour les mêmes motifs, compte tenu de l'exceptionnalité et de l'imprévisibilité du phénomène atmosphérique en cause

MAINTIEN DE L'EXISTENCE DES DEPARTEMENTS

Le conseil municipal refuse, par 14 voix contre et une abstention, la suppression des Conseils Généraux sans s'opposer à l'ouverture d'un débat sur le mode d'élection de leurs membres.

QUESTIONS DIVERSES

- L'Assemblée émet un avis favorable à la proposition de création sur le territoire communal, d'un circuit de randonnée pédestre "Jeanne Cressanges", en hommage à l'écrivain noyantais. Le point de départ et d'arrivée serait la Place Jeanne Cressanges en face de la Pagode.
- L'Association Cycliste Trevoloise souhaite organiser une course VTT qualificative pour les championnats de France, sur les chemins de la commune le samedi 18 avril 2009. Le Conseil émet un avis très favorable à cette proposition.
- Le Maire informe l'Assemblée que Mme DAUCHAT, Directrice de l'Ecole, a été élevée au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques lors de la dernière promotion ministérielle et qu'on peut lui adresser toutes les félicitations du Conseil.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour porter à 50 € par élève le montant annuel des crédits de fournitures scolaires qui était bloqué à 45 € depuis 2002. Pour les années suivantes, le conseil prévoit une augmentation égale à l'évolution du coût de la vie.

ECLAIRAGE PUBLIC - Grenelle de l'environnement

Depuis plusieurs séances, le conseil municipal étudie les possibilités de réduire la facture d'électricité liée à l'éclairage public. La plupart des communes environnantes éteignent leur éclairage public entre 23h et 6h du matin. Une telle mesure permettrait d'économiser des sommes importantes.

Ce système va être essayé sur Noyant pendant la période hivernale et un premier bilan sera tiré avec la population lors d'une réunion publique.



3 janvier :

- **Vœux de la municipalité** (p.1)

17 janvier :

- **Assemblée Générale du Comité des fêtes**

31 janvier :

- **Soirée cabaret « Autour des mots »** (p.4)

18 Avril :

- **Course VTT** (p.3)

14 mars :

- **Repas et animations asiatiques** (p.4)

22 mars :

- **Rifle Comité des Fêtes à la salle polyvalente.**

26 mars :

- **Déchetterie mobile parking salle des fêtes** (p.2)

Villages Vivants



Les deux Jean

SOIREE CABARET

« AUTOUR DES MOTS »

SAMEDI 31 JANVIER SALLE POLYVALENTE

Boby Lapointe, Bourvil, Raymond Devos, Pierre Dac...

Interprétés par « LES DEUX JEAN » et ROBERT BERNARD

« LES DEUX JEAN »

Jean-Claude et Jean-Jacques animent les soirées cabaret de la région, ils font partie de la bande à Noël Delmat et du groupe improbable « Les Défectueux ».

Les deux complices vont, pour le meilleur et pour le rire, interpréter des chansons du génial **Boby Lapointe** avec quelques incursions dans le répertoire décalé de **Bourvil**.

ROBERT BERNARD

Ce conteur revient avec plaisir dans son village natal, où habite toujours sa sœur Simone Grazon, pour nous interpréter des œuvres des regrettés **Raymond Devos, Pierre Dac** et peut-être d'autres surprises...

Réservations au 04 70 47 20 95 - entrée 6 €



FÊTONS L'ANNEE DU BUFFLE ! SAMEDI 14 MARS EN SOIREE

Dans la tradition des anciennes fêtes du Têt, dragon et animations vietnamiennes accompagneront le repas asiatique.

Pour assurer le confort des convives et la qualité du service, 150 places seulement sont prévues. Les réservations seront ouvertes en priorité jusqu'à fin janvier aux Noyantais actuels ou anciens accompagnés de leurs amis .

Tarif 25€ - réservations au 04 70 47 20 95 confirmation à réception du paiement.



DES NOUVELLES DE LA MINE

La saison 2008 s'est très bien déroulée. Il y a eu 3 500 visiteurs et 5 manifestations. Le carreau a totalement changé d'aspect et des engins ont été remis en état de marche.

On prépare la saison suivante pendant l'hiver. Nous espérons pouvoir ouvrir plusieurs jours en semaine en juillet et août. Si le programme que nous envisageons est respecté, il y aura aussi des manifestations : la fête des mineurs, l'exprotrain, la « faite » de la musique et même peut être une conférence sur les cultures asiatique et occidentale etc...

Noyant a de bonnes cartes en main. La partie est en train de se jouer et si tout le monde y participe, les atouts vont sans doute garantir le jack pot.

ET S'IL NEIGEAIT CET HIVER !

Espoir de jeux pour les enfants, la neige devient un souci pour ceux qui doivent se déplacer pour leur travail où qui s'inquiètent d'un isolement forcé.

D'après les anciens, l'enneigement de nos régions n'est plus ce qu'il était. En effet, nos routes sont recouvertes à peine 3 jours par an en moyenne.

Si nous avons connu une poignée de journées blanches en 2007, les bonhommes de neige n'ont pas été à la fête lors de l'hiver 2008. Dans ces conditions, l'investissement dans du matériel de déneigement serait financièrement déraisonnable pour un village comme Noyant.

La commune fait appel à une entreprise locale de travaux publics en cas de neige.

Les priorités portent clairement sur les voies les plus fréquentées, sur celles concernant des foyers considérés comme prioritaires (santé, portage de repas, obligation professionnelle de se déplacer,...).

Les employés municipaux sécurisent l'accès pédestre aux commerces du Bourg.

Les particuliers, eux aussi, ont leurs obligations, dont celle d'assurer le dégagement du trottoir devant chez eux.

C'est dans ces moments que la solidarité ne doit pas rester un vain mot !



TOURISME et ECONOMIE LOCALE à NOYANT

L'ouverture du Vélo-rail et ses 6000 clients de l'été ont stimulé l'activité touristique de Noyant. Cela s'est concrétisé par 3500 entrées au musée de la mine (un record !), des centaines de visiteurs à la pagode, de très nombreux randonneurs sur nos chemins balisés et des flâneurs en nombre beaucoup plus important que d'habitude dans les rues du village.

Le manque d'offres en restauration a minimisé les retombées que l'on aurait pu espérer. Mais cette situation propice a favorisé des reprises d'entreprises en attente ainsi que des créations d'activités nouvelles (voir page 2) :

Reprise par M. Petit du Bar - PMU - Restaurant « au sourire de Noyant »

Restaurant - Bar - Boutique asiatique « Le petit d'Asie » par Caroline Guyenne,

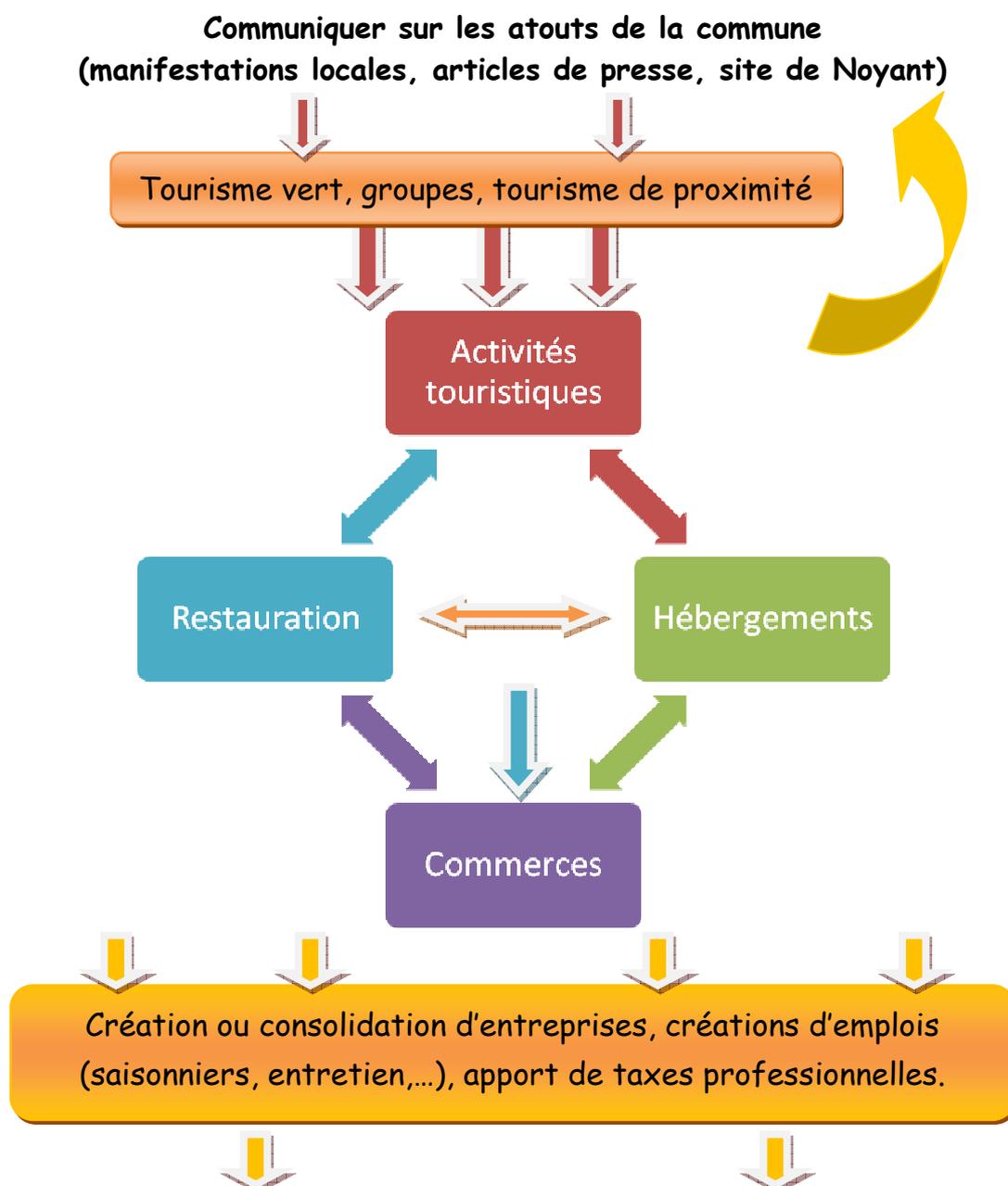
Ouverture ou réouverture de gîtes et chambres d'hôtes (M. et Mme Witrant reprend « les Jobinauds », Mme Willems ouvre un gîte à « Chevrotière » (voir Gazette n° 2), Mme Eumont Camus au « Moulin Basset »,...).

D'autres projets sont également en cours (Installation d'un traiteur asiatique, création d'épicerie asiatique, production d'épices bio,...)

Ces activités économiques ne seront pas sans conséquences bénéfiques pour les commerces et au-delà pour toute la population comme tente de l'expliquer le schéma ci-dessous.

La communication sur les atouts de Noyant est indispensable afin de développer cette activité touristique naissante.

Par leurs manifestations, les associations locales contribuent à cette communication ; le site web de Noyant sera la vitrine de ce nouveau dynamisme (voir au verso).

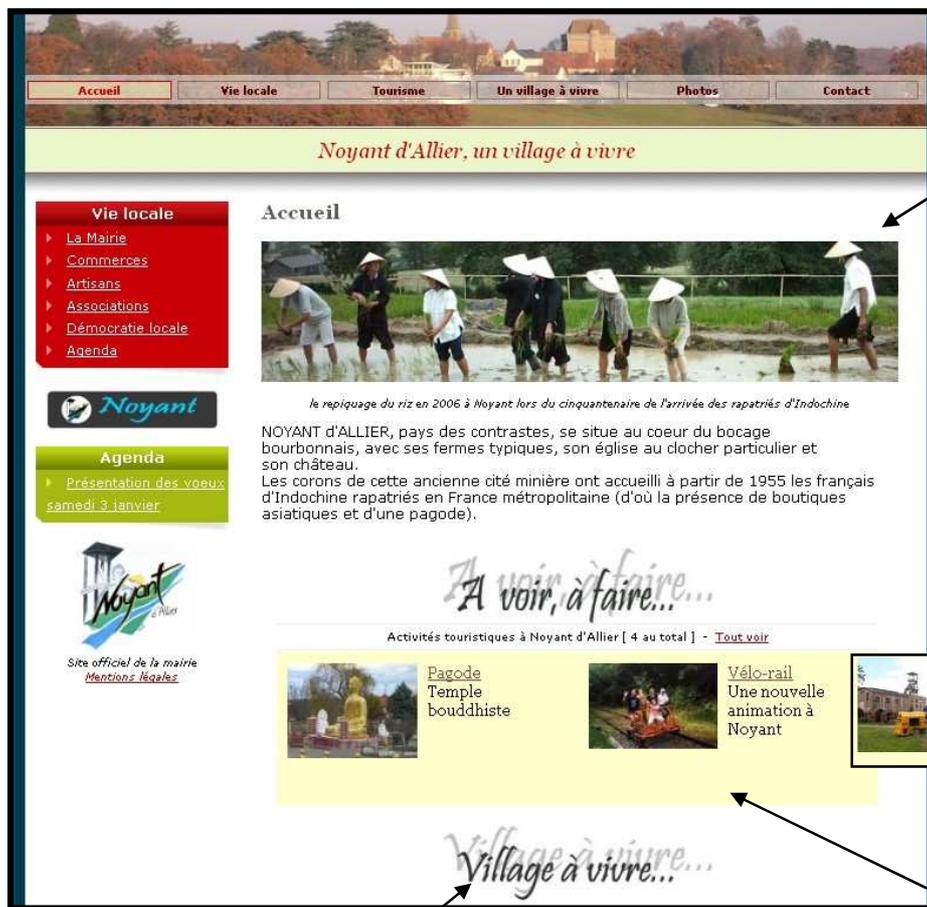


**Bonne image du village - désirs d'implantation pour de nouveaux habitants, pour de nouvelles activités
- retombées sur les artisans - apport en taxes d'habitation - maintien des effectifs de l'école**

www.noyantdallier.fr/

Le site Web officiel de Noyant d'Allier vient de voir le jour. C'est le nouvel outil municipal au service du développement touristique et économique de notre village.

Il facilitera également la communication au sein de la population noyantaise en complément de la Gazette.



Le bandeau supérieur met en valeur la qualité de notre environnement naturel alors que nous espérons retenir l'attention du visiteur avec l'image insolite du dessous.

La partie « vie locale » permet de retrouver les principales informations concernant notre vie de tous les jours.

Chaque commerce, entreprise ou association dispose d'une page lui permettant de communiquer sur ses activités



Cette rubrique recense les services de proximité dont nous disposons à Noyant. Nous espérons que cette présentation favorisera l'implantation de nouveaux habitants.

Grâce à un menu déroulant attractif au milieu de la page d'accueil, le visiteur peut accéder au descriptif de chacune des activités touristiques de Noyant. Un sous-menu « tourisme » permet l'accès aux descriptifs des hébergements et possibilités de restauration du village.



Plus de la moitié des Français organisent leurs vacances et leurs loisirs en passant par internet. Noyant ne pouvait faire l'impasse sur ce moyen de communication incontournable au 21ème siècle. Déjà, on estime à plus d'un tiers les Noyantais connectés au web (contre 55% au niveau national). Cette tendance ne peut que se renforcer très vite dans les années qui viennent (souvenons-nous ! qui parlait d'Internet il y a seulement 10 ans ?).

Le site officiel de Noyant vient en complément de la Gazette. Il sera le reflet de notre village et deviendra un outil de plus en plus important pour la démocratie locale.

Vous pourrez découvrir le site le 3 janvier à l'occasion des vœux de la municipalité dans la salle polyvalente.

Ce média est évolutif, les pages attribuées aux commerces, associations et entreprises, ainsi que toutes celles des autres rubriques sont à la disposition des acteurs locaux.

A nous tous de faire vivre cet outil !

Vous pouvez envoyer vos contributions à contact@noyantdallier.fr ou bien les déposer en mairie.
Guy Dauchat - adjoint à la démocratie locale et la communication